



# Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices de la Faune Sauvage

*Secrétariat assuré par le Programme des Nations unies pour l'environnement*



## Deuxième réunion des signataires du Mémorandum d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie Trondheim, Norvège, 5-8 octobre 2015

### Rapport du Secrétariat de la CMS

Le rapport de la 2<sup>ème</sup> Réunion des Signataires du MdE Rapaces correspond au Point à l'ordre du jour 11 de la MOS. Il fournit un résumé des activités entreprises par le Secrétariat de la CMS depuis la COP11 qui sont pertinentes par rapport au MdE Rapaces. Les activités liées aux énergies renouvelables, à l'empoisonnement et à l'abattage illégal des oiseaux sont particulièrement pertinentes par rapport au travail du MdE.

#### Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023

1. Lors de la COP11 de la CMS, les Parties ont adopté la Résolution 11.2 sur le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (SPMS = Strategic Plan for Migratory Species). Dans le cadre de cette Résolution, les Parties ont fait un grand pas en avant en adoptant un plan stratégique pour 2015-2023, étroitement aligné avec les Objectifs d'Aichi. Ce plan permettra à présent davantage de cohérence, de coopération et de synergies avec la CDB et l'ensemble des initiatives menées de concert avec les Objectifs d'Aichi. Un livre d'accompagnement sur la mise en œuvre du Plan stratégique et sur les indicateurs va maintenant être élaboré par un groupe de travail au cours de la période intersession.
2. Le Plan stratégique pour les espèces migratrices cible la conservation des animaux migrateurs (populations, espèces ou niveaux taxonomiques inférieurs, selon le contexte), plutôt que la Convention en elle-même. Cette approche a permis de réorienter la stratégie de l'institution vers les sujets concrets, renforçant ainsi la pertinence et le pouvoir au sein de la Famille d'instruments de la CMS et au-delà. Elle est également en accord avec les décisions de la COP relatives au processus de la "Structure future" de la CMS, qui a permis d'identifier le besoin d'adopter une approche coordonnée et cohérente de la conservation des espèces migratrices au sein de la CMS et de ses accords associés.
3. La Résolution 11.2 incite la Famille des instruments de la CMS à intégrer les objectifs du Plan stratégique dans des mesures adéquates et instruments de planification, ainsi qu'à agir pour faire connaître Plan. Par ailleurs, elle encourage les organes décisionnels des instruments de la CMS à identifier les sous-objectifs existants ou à en développer de nouveaux relatifs aux espèces et sujets pertinents pour les instruments et organisations qui soutiennent la réalisation des objectifs du Plan stratégique pour les espèces migratrices, et à partager ces sous-objectifs avec le Secrétariat de la CMS.
4. Un appel aux nominations des membres régionaux du Groupe de travail sur la mise en œuvre du Plan stratégique (SPIWG = Strategic Plan Implementation Working Group) avait été lancé par le Secrétariat en décembre 2014. La première réunion du SPIWG doit se tenir à Bonn en octobre 2015 à la suite de la 44<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent. Les ressources visant à couvrir au moins

partiellement le travail des consultants du SPIWG ont été obtenues grâce à une contribution généreuse du gouvernement allemand.

### **Synergies et services communs entre les instruments de la Famille de la CMS**

5. La Résolution 11.3 sur le Renforcement des synergies et des services communs entre les instruments de la famille CMS a été adoptée lors de la COP11. Par le biais de cette Résolution, les Parties ont adopté un processus visant à renforcer les synergies et les services communs au sein de la Famille de la CMS. La Résolution appelle à effectuer une analyse indépendante sur les prochaines étapes relatives aux services communs à examiner lors du Comité permanent de la CMS et de la MOP d'AEWA.

6. L'Institut d'études européennes de l'Université de Bruxelles a été chargé de mener cette analyse indépendante sur les synergies au sein de la Famille de la CMS. Les résultats de cette analyse seront présentés lors de la 44<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent (voir document : UNEP/CMS/StC44/Doc 15.1). Pendant ce temps-là, l'actuelle structure commune pilote entre la CMS et l'AEWA relative aux activités de communication est maintenue et continuera de nous apporter des enseignements sur le partage des futurs services communs.

### **Restructuration du Conseil scientifique**

7. Dans le cadre de la Résolution 11.4 sur la Restructuration du Conseil scientifique, la Conférence des Parties de la CMS a statué sur une réorganisation majeure des opérations du Conseil scientifique, l'organe consultatif scientifique et technique de la Convention. Alors que la structure de base du Conseil, définie par le texte de la Convention, ne changera pas, pour chaque période intersession entre deux COP consécutives, une sélection représentative des membres du Conseil scientifique (Comité de session du Conseil scientifique), devra être identifiée et sera composée de 9 conseillers nommés par la COP et 15 conseillers nommés par les Parties sélectionnés à l'échelle régionale. Cette sélection devra s'acquitter du mandat de la COP pour le Conseil pendant cette période.

8. La Résolution définit également les critères de sélection des membres du Comité de session, ainsi que les mesures de transition pour la nomination du Comité pour le triennat 2015-2017. La majorité des efforts se sont concentrés sur l'élaboration de Termes de Référence pour le Conseil scientifique et la création du Comité de session, qui font l'objet d'un document séparé (UNEP/CMS/StC44/14) qui sera examiné lors du Comité permanent.

9. Un atelier du Conseil scientifique sur la connectivité doit se tenir à Venise du 28 au 30 septembre 2015, en coopération avec le Parc régional Veneto Po Delta et l'UNESCO.

### **Processus d'examen de la mise en œuvre**

10. Grâce à la Résolution 11.7 sur l'Amélioration de l'efficacité de la convention par le biais d'un processus d'examen de la mise en œuvre, les Parties ont décidé d'élaborer des termes de référence pour un mécanisme d'examen de la Convention. Des Termes de référence seront présentés au Comité permanent 44 de la CMS afin d'envisager les prochaines étapes relatives à la création d'un groupe de travail et à la présentation d'options pour un mécanisme d'examen lors de la COP12. Conformément à la Résolution, le Secrétariat a produit une ébauche de termes de référence pour le groupe de travail à soumettre à l'adoption lors de la 44<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent.

## **Communication, information et sensibilisation**

11. La Résolution 11.8 sur le Plan de communication, d'information et de sensibilisation valide le Plan de communication, d'information et de sensibilisation de la CMS 2015-2017 et incite les instruments de la Famille de la CMS à participer activement à la mise en œuvre du Plan et à apporter à la fois des contributions volontaires et en nature, en particulier pour les activités prioritaires identifiées par le Plan.

12. Dans le cadre de la première étape de l'élaboration d'une Stratégie de communication pour toute la Famille de la CMS, un consultant a été engagé afin de développer des Stratégies de communication harmonisées pour la CMS et l'AEWA. Des ateliers autour de sujets spécifiques visant à soutenir l'élaboration de la stratégie de communication et les plans d'action relatifs à la communication seront organisés. De même, un projet visant à développer une image de marque commune pour la Famille de la CMS débutera dès que les ressources seront disponibles.

13. Une Unité conjointe de communication, gestion de l'information et sensibilisation a été établie en janvier 2014 pour la CMS et l'AEWA. L'Unité conjointe a supervisé avec succès la Journée mondiale des oiseaux migrateurs de cette année et a contribué à la conception, la révision et l'ébauche d'un certain nombre de publications internes, dont des fiches d'information et des documents techniques. En 2015, une des priorités de l'Unité est de soutenir les efforts de communication autour de la MOP6 d'AEWA, qui doit se tenir en novembre 2015.

14. Le site web de la Famille de la CMS, lancé en mars 2014, continue d'être mis à jour grâce aux capacités internes disponibles et l'Unité conjointe participe également au comité directeur de plusieurs initiatives liées à la gestion de l'information, par exemple l'Initiative de gestion de l'information et des connaissances des AME, ainsi qu'un projet financé par l'UE visant à renforcer le Système de rapport en ligne pour les AME.

## **Journée mondiale des oiseaux migrateurs**

15. L'Unité de communication conjointe CMS-AEWA, avec le soutien de l'Unité de coordination du MdE Rapaces, est en train d'élaborer un document d'orientation visant à améliorer la gestion sur le long terme de la campagne de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs et à déterminer comment soutenir la mise en œuvre de la Résolution de la COP11 sur l'obtention du Statut officiel de l'ONU pour la JMOM par le biais de l'Assemblée générale de l'ONU.

## **Actions concertées et en coopération**

16. Le faucon sacré est inclus dans la liste des espèces sélectionnées pour des Actions concertées et en coopération au cours du triennat 2015-2017 dans le cadre de la Résolution 11.13 sur les Actions concertées et en coopération.

## **Programme de travail sur les voies de migration**

17. La Résolution 11.14 a adopté un Programme de travail mondial sur les oiseaux migrateurs et les voies de migration, dont l'objectif global est d'identifier des activités aux niveaux international et national qui contribueront efficacement à améliorer le statut des oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans le monde entier, et d'en promouvoir la mise en œuvre.

18. Le Programme de travail inclut de nombreuses références au MdE Rapaces en tant que partenaire d'exécution pour les actions proposées. Par exemple, dans la partie « Actions de conservation par espèce » figure une action promouvant l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre

d'un Plan d'action pour tous les vautours d'Afrique-Eurasie (à l'exception du palmiste africain), considéré comme étant hautement prioritaire. Une autre action, également hautement prioritaire, classée dans la partie « Conservation des voies de migration/réseaux écologiques et des sites critiques » vise à identifier les sites importants à l'échelle internationale pour les espèces/populations d'oiseaux migrateurs prioritaires.

### **Prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs**

19. Par le biais de la Résolution 11.15, la COP11 a adopté des directives exhaustives afin de prévenir les risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs. L'empoisonnement est un problème significatif mondial affectant de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs dans presque tous les habitats et régions. Les oiseaux peuvent être exposés à de multiples sources d'empoisonnement au sein de leur aire de répartition, entraînant des dommages graves et mortels, les rapaces faisant partie des oiseaux les plus vulnérables à l'empoisonnement. Les directives contiennent des recommandations couvrant cinq domaines prioritaires : les insecticides, les rodenticides, les appâts empoisonnés, les médicaments vétérinaires (diclofénac), les munitions au plomb et les plombs de pêche.

20. Un atelier conjoint entre la CMS, l'AEWA et le MdE Rapaces sur l'empoisonnement des oiseaux en Afrique australe s'est tenu le 24 août 2015 au Cap (Afrique du Sud), à la suite de la réunion pré-MOP6 de l'AEWA. Des représentants de 10 pays y ont participé et ont débattu d'un Plan de mise en œuvre des directives de la CMS pour la région. Cet atelier a pu être organisé grâce à la contribution financière de l'Union européenne par le biais de l'Accord de coopération stratégique de l'ENRTP avec le PNUE dans le cadre du projet de « Mise en œuvre efficace de la CMS, de l'AEWA et d'autres instruments de la Famille de la CMS dans diverses régions et langues grâce à un renforcement des capacités ».

21. Le Secrétariat de la CMS est actuellement en discussion avec BirdLife International au sujet d'un arrangement potentiel relatif à la nomination d'un Coordinateur pour le Groupe de travail pour la prévention des risques d'empoisonnement et remercie le MdE Rapaces d'avoir généreusement promis d'allouer 10.000 \$ US pour ce poste de coordinateur.

### **Abattage, prélèvement et commerce illégaux des oiseaux migrateurs**

22. L'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs ont été identifiés comme faisant partie des principaux facteurs menaçant le statut de conservation des oiseaux migrateurs. Bien que ce problème soit mondial, il est particulièrement grave et bien documenté dans certaines régions et zones sensibles, comme par exemple dans la région méditerranéenne.

23. La Résolution appelle la Famille d'instruments de la CMS, dont le MdE Rapaces, à s'engager dans une coopération immédiate pour traiter le problème de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs. Elle demande plus particulièrement au Secrétariat de mettre en place une Équipe spéciale intergouvernementale en charge de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la Méditerranée, en coordination avec le Secrétariat du Conseil de l'Europe (Convention de Berne), en incluant les Partenaires méditerranéens, dont l'Union européenne, d'autres parties intéressées et d'autres partenaires, tels que BirdLife International et la Fédération des Associations de chasse et conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE).

24. L'Unité de coordination du MdE Rapaces fait partie du Groupe consultatif mis en place pour guider le travail de l'Équipe spéciale. Des lettres ont été envoyées aux Partenaires méditerranéens

demandant la nomination de points focaux pour l'Équipe spéciale. Grâce au soutien promis par l'Union européenne, il sera possible de nommer un Coordinateur et d'organiser une première réunion des membres. Le Coordinateur sera basé au Secrétariat de la CMS à Bonn et la première réunion de l'Équipe spéciale doit se tenir au cours du premier trimestre 2016, probablement en Égypte.

25. Cette initiative vient compléter, avec une attention toute particulière sur les oiseaux, les efforts plus globaux entrepris par le PNUE afin de traiter le problème des crimes contre les espèces sauvages à l'échelle mondiale.

### **Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie**

26. Ce Plan d'action a été adopté lors de la COP11 par le biais de la Résolution 11.17. Il encourage tout particulièrement les Parties de la CMS à traiter le problème de la perte et de la dégradation des habitats des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs grâce à la mise en place de mesures visant à conserver, gérer et restaurer les habitats naturels et semi-naturels de l'environnement dans son ensemble, y compris en travaillant avec les communautés locales, les partenaires œuvrant à la réduction de la pauvreté et les secteurs de l'agriculture et de la forêt en Afrique.

27. Grâce aux fonds promis par la Suisse, il sera possible d'organiser une réunion du Groupe de travail sur les oiseaux terrestres à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 25 au 27 novembre 2015. Cette réunion ciblera le problème du changement d'affectation des terres en Afrique de l'ouest et la manière dont ce changement entraîne la dégradation et la fragmentation des habitats des oiseaux migrateurs. Les synergies avec d'autres instruments de la Famille de la CMS, dont le MdE Rapaces, seront étudiées au cours de cette réunion.

### **Taxonomie et nomenclature**

28. La COP11 a adopté la référence recommandée par le Conseil scientifique comme référence standard de la CMS en termes de taxonomie et de nomenclature des oiseaux pour les espèces non passériformes :

Handbook of the Birds of the World/BirdLife International Illustrated Checklist of the Birds of the World, Volume 1: Non-passerines, par Josep del Hoyo, Nigel J. Collar, David A. Christie, Andrew Elliot et Lincoln D.C. Fishpool (2014).

### **Changement climatique et espèces migratrices**

29. Pour la première fois, la COP de la CMS a adopté un programme de travail (PT) exhaustif sur le changement climatique et les espèces migratrices. Le PT inclut des dispositions sur les sujets suivants : mesures d'adaptation suite au changement climatique, estimation de la vulnérabilité, suivi et recherche, atténuation, adaptation et planification de l'utilisation des sols, échange des connaissances et renforcement des capacités, coopération et mise en œuvre.

30. Le PT demande tout particulièrement aux Parties d'envisager d'élargir les réseaux existants de zones protégées afin de couvrir des sites importants d'escale et des sites potentiels de colonisation et de garantir une protection efficace et une gestion appropriée des sites avec pour objectif de maintenir ou d'augmenter la résilience des populations vulnérables aux événements extrêmement stochastiques. Un suivi efficace des réseaux de sites doit être garanti afin de détecter les menaces et d'agir en cas de détérioration de la qualité du site en mettant en œuvre des actions spécifiques pour traiter les principales menaces à l'encontre de ces sites. Cela pourrait impliquer d'augmenter à la fois le nombre et la taille des sites protégés.

31. Le travail préparatoire à l'organisation d'une réunion du Groupe de travail sur le changement climatique, créé au sein du Conseil scientifique, a été réalisé en consultation entre le Secrétariat et le conseiller chargé du changement climatique nommé par la COP. Des discussions afin d'identifier une possible collaboration ont été initiées avec des partenaires potentiels, tels que la Convention de Berne et l'Équipe spéciale chargée du changement climatique du CSE de l'UICN.

### **Énergies renouvelables et espèces migratrices**

32. Par le biais de la Résolution 11.27 sur les Énergies renouvelables et les espèces migratrices, la COP11 a validé des directives relatives au déploiement de technologies utilisant les énergies renouvelables respectant les espèces migratrices. Ces directives ont été élaborées dans le cadre d'une initiative conjointe entre les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et BirdLife International, et la COP a pris note d'une étude résumant les connaissances sur les effets véritables et potentiels des installations utilisant les énergies renouvelables sur les espèces migratrices menée dans le cadre de cette même initiative.

33. La Résolution incite les Parties à mettre en œuvre les directives dans la mesure du possible et les incite à mettre en œuvre, le cas échéant, une série de priorités lors de leur développement des énergies éolienne, solaire, océanique, hydraulique et de la géothermie. La Résolution demande également au Secrétariat de créer une Équipe spéciale plurilatérale chargée de concilier les développements des secteurs de l'énergie sélectionnés avec la conservation des espèces migratrices (l'Équipe spéciale chargée de l'énergie) et définit les termes de référence de cette Équipe spéciale.

34. L'Équipe spéciale chargée de l'énergie est créée conformément au mandat fourni par la Résolution 11.27 pour aider les Parties ou les Signataires de la CMS, de l'AEWA, d'EUROBATS, d'ASCOBANS, d'ACCOBAMS et du MdE Rapaces à remplir leurs obligations de suppression ou d'atténuation des potentiels impacts négatifs dus au développement du secteur de l'énergie sur les espèces migratrices.

35. Comme premières étapes dans l'établissement de l'Équipe spéciale (ES), le Secrétariat, en consultation avec les divers partenaires, a travaillé à la définition d'éléments d'un Programme de travail pour l'Équipe spéciale pour le triennat 2015-2017, ainsi qu'à des activités pour le Coordinateur de l'Équipe spéciale dans le but de faciliter la mise en œuvre du Programme de travail. Grâce à une contribution volontaire généreuse du gouvernement allemand, les ressources pour la coordination et le fonctionnement de base de l'ES pour le triennat 2015-2017 sont garanties. Afin de se renseigner sur les futurs membres de l'ES, le Secrétariat a créé un petit groupe consultatif.

### **Propositions d'amendement du MdE Rapaces et/ou de ses Annexes**

36. Le Secrétariat de la CMS soutient les espèces dont l'ajout aux Annexes a été proposé. Les propositions d'ajouter de nouvelles espèces de vautour sont particulièrement pertinentes au vue de la crise des vautours qui a eu lieu en Asie et qui est en cours en Afrique.

### **Participation aux réunions**

37. Le Secrétariat de la CMS a participé à la réunion du Groupe consultatif technique, qui s'est tenue à Abou Dhabi en mars 2015.